



Communiqué de presse

26 octobre 2006

PREMIER BILAN DES « CONSULTATIONS CANNABIS » Analyse du public accueilli en 2005

En février 2005, le Ministère des Solidarités, de la Santé et de la famille, et la MILDT (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie) ont mis en place un réseau de consultations anonymes et gratuites (280 réparties sur l'ensemble du territoire), destinées principalement aux jeunes et adolescents qui ont une consommation problématique de cannabis, produit psychoactif illicite le plus consommé en France.

En complément du système de recueil mensuel d'activité des consultations, une première enquête nationale a été menée par l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) entre le 15 mars et le 15 avril 2005, avec un suivi jusqu'en juin 2005, afin de mieux connaître le profil du public reçu, et de mieux identifier l'apport spécifique de ces consultations¹.

Les données recueillies doivent être considérées comme des résultats intermédiaires du dispositif, dans la mesure où ils correspondent à la période de démarrage de ces consultations, adossées à des structures de soins préexistantes (centres spécialisés, centres hospitaliers...); le suivi d'activité mensuelle permettra d'en voir l'évolution sur un plus long terme. Mais ces premiers résultats permettent d'avoir déjà une photographie intéressante du public concerné.

- De mars 2005 à février 2006, les consultations cannabis ont reçu 27 600 personnes, consommateurs ou entourage. Parmi les consommateurs reçus (72 % du public un mois donné), les garçons sont très majoritaires (80 %). L'âge moyen des consommateurs reçus est de 21 ans.
- La majorité des consommateurs (63 %) déclarent un usage régulier ou quotidien de cannabis. Plus du tiers fait l'objet d'un diagnostic de dépendance. Plus le cannabis a été expérimenté jeune, plus la fréquence d'usage actuelle est régulière.
- Chez les garçons, 40 % des recours relèvent d'une orientation judiciaire, 30 % de démarches spontanées, et 30 % de l'incitation d'un tiers. Chez les filles, les demandes spontanées arrivent en tête (41 %). C'est chez les consultants venus spontanément que se retrouve la consommation la plus problématique : ¾ d'entre eux font état d'un usage nocif ou de dépendance. Le diagnostic de dépendance est moins important (22 %) chez les consultants adressés par la justice.
- La prise en charge se déroule sur deux consultations en moyenne. Ce nombre varie bien sûr en fonction du diagnostic d'usage: la moitié des consommateurs ont bénéficié d'une seule consultation, diagnostiqués pour la plupart comme usagers « simples », et parfois adressés vers un groupe de parole ou un point écoute. Les consommateurs qui font l'objet d'un diagnostic plus alarmant ont soit été invités à poursuivre l'évaluation, soit orientés vers une structure de prise en charge spécialisée.
- Chez ceux dont la consommation nécessite un suivi dans les consultations cannabis, le taux d'abandon est d'environ 30 %: un chiffre plutôt satisfaisant dans un secteur où ce taux d'abandon est traditionnellement élevé.

MILDT: Aude Moracchini - 01 44 63 20 57- aude.moracchini@mildt.premier-ministre.gouv.fr

OFDT: Julie-Emilie Adès - 01 41 62 77 46 - julie-emilie.ades@ofdt.fr

¹ Voir la publication *Tendances* n° 50 et le rapport *Consultations Cannabis*. *Enquête sur les personnes accueillies en 2005* en ligne sur les sites www.ofdt.fr et www.drogues.gouv.fr
Contacts presse :